

LES ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES SUR UN PLAN DE PLAGE PAVILLON BLEU



Tous les pictogrammes ci-dessous devront apparaître sur le plan si les équipements auxquels ils correspondent sont bien présents sur la plage.



Poste de secours



Équipements de sauvetage



Borne d'appel d'urgence



Toilettes



Toilettes PMR



Point d'eau potable



Parking voitures, motos



Poubelles d'ordures ménagères



Point de collecte sélective



Point de prélèvement des analyses ARS



Accès PMR



Accès baignade PMR



Douches



Douches PMR



Parking PMR



Zonage des activités
(baignade surveillée, activités,
activités nautiques)



Transports en commun
à proximité



Informations
environnementales



Autre(s) panneau(x)
d'information (*légende à
personnaliser*)



Espaces naturels
sensibles à proximité



Indication « Vous
êtes ici »



Échelle du plan



Signe d'orientation
(Nord)

Sentiers piétonniers

Rivières ou arrivées d'eau
potentielles à proximité

Campings à proximité

Zones d'accès à la plage

Autres éléments pouvant apparaître sur le plan :



Restaurants



Parkings vélos



Accès baignade pour déficients
visuels (système audioplage)



Interdiction de faire des feux
sur la plage



Interdiction véhicules



Interdiction chiens sur la plage



Police



Interdiction camping et
camping-cars sur la plage



L'équipe Pavillon Bleu portera une attention particulière à la lisibilité et la clarté des informations du plan du port. Les usagers ne connaissant pas le site de baignade doivent pouvoir s'y repérer sans difficulté. Une vue aérienne du site pourra être choisie comme support du plan si cela facilite la lecture.

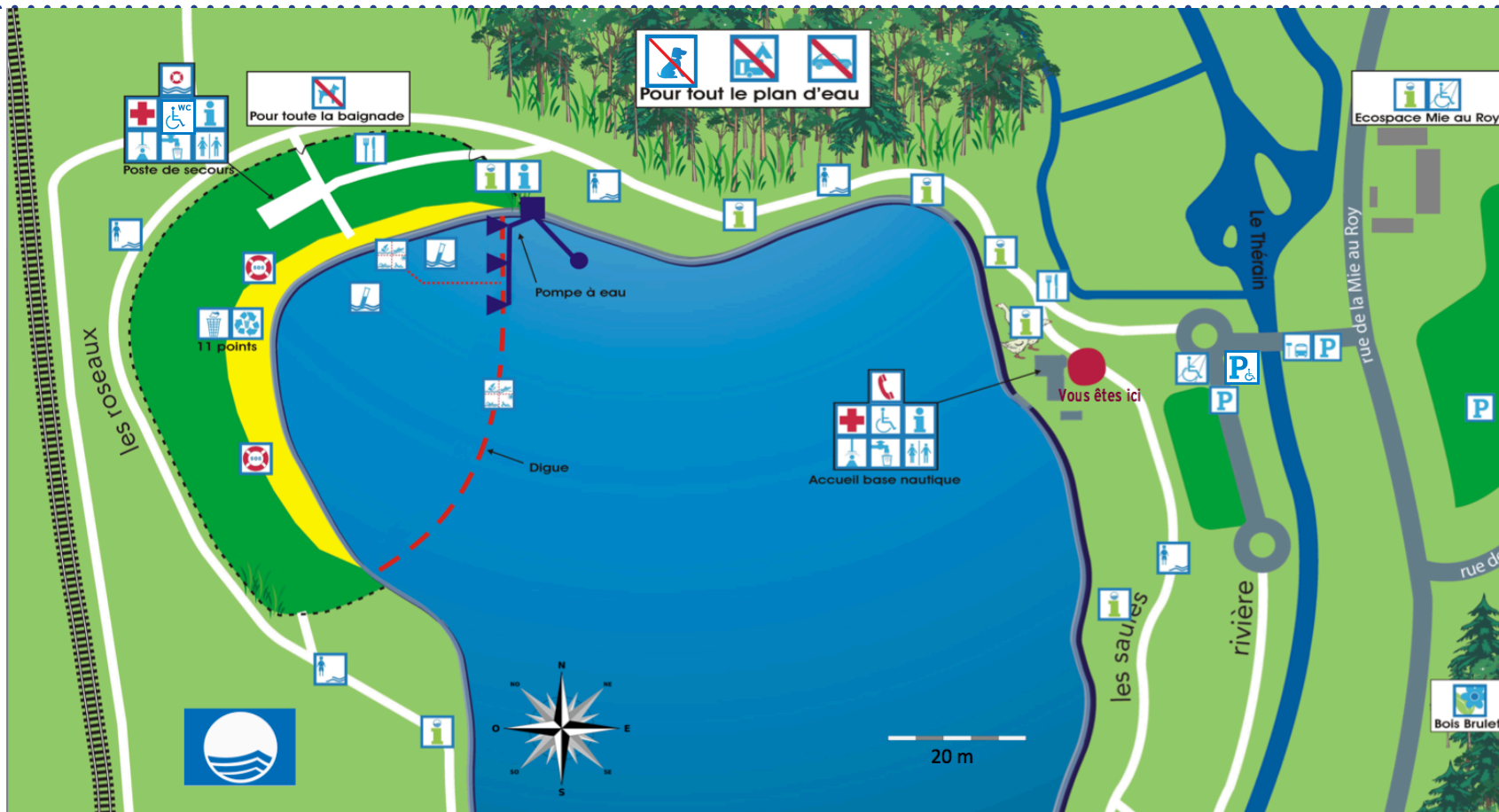
Dans la mesure du possible, il devra être disponible en plusieurs langues afin de favoriser la compréhension de tous.

Tous les équipements/éléments présents sur ou à proximité de la plage et listés précédemment devront apparaître sur le plan détaillé du site. En cas d'absence d'éléments sur le plan de plage, leur ajout sera demandé par l'auditeur-conseil lors de sa visite de contrôle estivale. Une amélioration sera donc attendue sur ce point.

Pour des équipements dont la présence est répétée de façon très récurrente sur la plage (poubelles tout-venant, poubelles de tri), il ne sera pas attendu qu'ils soient tous indiqués de façon exhaustive sur le plan détaillé. Vous pourrez en faire apparaître sur le plan de façon régulière et suffisante.

Pour les éléments du plan cités précédemment et ne disposant pas de pictogramme dédié, il faudra les matérialiser sur le plan (ex : sentiers piétonniers, zones d'accès à la plage, rivières à proximité de la plage, pistes cyclables, etc. - Cf. Exemple de plan ci-après).

La validation préalable du plan de la plage par l'équipe du Pavillon Bleu est vivement recommandée afin de vous assurer qu'il répond bien aux attentes du label avant son impression et affichage sur site (envoyer votre plan à pavillonbleu@teragir.org).



- | | | | | | |
|--|---|---|--|---|--|
|  Poste de secours |  Poubelles d'ordures ménagères |  Toilettes PMR |  Parking PMR |  Interdiction camping et camping-cars sur la plage |  Informations du site |
|  Équipements de sauvetage |  Point de collecte sélective |  Point d'eau potable |  Point de prélèvement des analyses ARS |  Parkings vélos |  Restaurant |
|  Téléphone d'urgence |  Douches |  Toilettes |  Interdiction chiens sur la plage |  Arrêt de bus |  Espace naturel sensible |
|  Zonage des activités |  Accès PMR |  Parking |  Interdiction véhicules |  Informations environnementales |  Indication « Vous êtes ici » |